

Madame Sabine DUPONT
Directrice de l'Offre Sanitaire de l'ARS

Cité administrative Coligny
131 Rue du Faubourg Bannier
45044 Orléans

Nos Ref. : L22-10-21

Blois, le 10 février 2021

Objet : critères de répartition investir au quotidien

Madame la Directrice de l'Offre Sanitaire,

Vous nous avez concerté avec les autres fédérations vendredi 5 février sur les critères de répartition de crédits dédiés à l'investissement du quotidien des établissements de santé, dans le cadre du Ségur.

Compte tenu de l'objectif de la mesure : améliorer le fonctionnement des services de soins, je vous confirme valider la proposition de répartition de l'enveloppe basée sur :

- le nombre ETP des personnels de soins extrait de la SAE 2019,
- avec la définition d'un forfait de 25 K€ pour les établissements qui n'atteignent pas ce seuil.

Veuillez agréer, Madame la Directrice de l'Offre Sanitaire, l'expression de mes salutations distinguées.

Alain FOLTZER
Président

